



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- Frédéric HOUX
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées
abonnements - Direction de la logistique
imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil départemental du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____	
DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX	
N° 2020-282 du 31 juillet 2020 Pôle enfance et solidarité. Direction de l'action sociale.....	5
N° 2020-283 du 31 juillet 2020 Pôle relations humaines et à la population, Direction des ressources humaines	6
DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS _____	
N° 2020-281 du 31 juillet 2020 Police de la conservation du domaine public routier départemental Commissionnement d'un fonctionnaire de la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements.....	7
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE _____	
PRIX DE JOURNÉES ET TARIFS JOURNALIERS DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX	
N° 2020-280 du 30 juillet 2020 Prix de journée 2020 pour le service d'accueil modulable ADOPHE 94, géré par l'association Jean Cotxet, 1-5, rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne	8
DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____	
N° 2020-278 du 28 juillet 2020 Autorisation d'ouverture modificative du multi-accueil PEEKABOO, 113, rue DeFrance à Vincennes.....	10
N° 2020-279 du 28 juillet 2020 Modification de la commission consultative paritaire départementale	12

Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil départemental de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Article L. 3131-3 du Code général des collectivités territoriales,)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial

Le texte intégral des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n° 2020-282 du 31 juillet 2020

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux.
Pôle enfance et solidarité.
Direction de l'action sociale.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-3 - alinéa 3 ;

Vu l'arrêté n° 2020-136 du 18 mars 2020, portant déléation de signature aux responsables des services départementaux de la direction de l'action sociale du pôle enfance et solidarité ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Julia FERBOEUF, responsable de l'espace départemental des solidarités des Hauts de Champigny-sur-Marne (en remplacement de M^{me} Pascale Paoli), au sein du service de l'action sociale territoriale de la direction de l'action sociale, à compter du 22 juillet 2020, reçoit délégation de signature pour les matières et documents énumérés au chapitre G de l'annexe I à l'arrêté n° 2020-136 du 18 mars 2020 précité.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 31 juillet 2020

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Lamy KIROUANI

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux,
Pôle relations humaines et à la population,
Direction des ressources humaines.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-3, alinéa 3 ;

Vu l'arrêté n° 2015-384 du 9 juillet 2015, modifié par arrêtés n° 2018-256 du 2 mai 2018, et n° 2018-627 du 17 octobre 2018, portant délégation de signature aux responsables des services départementaux de la direction des ressources humaines du pôle relations humaines et à la population ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Samantha REY, responsable technique recrutement-mobilité-formation, au sein du service ressources humaines chargé du pôle aménagement, déplacement, emploi et cohésion territoriale et du pôle architecture et environnement (en remplacement de M^{me} Laura Ledieu), reçoit délégation de signature, pour les matières et documents énumérés au chapitre G de l'annexe I à l'arrêté n° 2015-384 du 9 juillet 2015 modifié.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 31 juillet 2020

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Lamy KIROUANI

**Police de la conservation du domaine public routier départemental
Commissionnement d'un fonctionnaire de la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement les articles L.116-2 et R.116-1 ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2009 relatif à l'assermentation des agents départementaux pour la constatation des infractions à la police de la conservation du domaine public routier ; Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Gilles BELBEZE, Agent de Maîtrise Principal territorial, au Service Territorial OUEST de la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements, Contrôleur de secteur, est commissionné, dans les limites du territoire du Département du Val-de-Marne, pour constater les infractions à la police de la conservation du domaine public routier départemental, et en dresser procès-verbal.

Pour l'exercice du présent commissionnement, la résidence administrative de l'agent est fixée à l'Hôtel du Département, 21-29, avenue du Général de Gaulle - 94054 Créteil Cedex.

Article 2 : Monsieur Gilles BELBEZE prêtera serment devant le Tribunal de police compétent dans les meilleurs délais.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au greffe du tribunal de police pour recueillir la prestation de serment de l'agent.

Notifié le/...../.....

Signature de l'agent :

Fait à Créteil, le 31 juillet 2020

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Lamy KIROUANI

Prix de journée 2020 pour le Service d'accueil modulable ADOPHE 94, géré par l'association Jean Cotxet, 1-5, rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.314-1 et suivants ; les articles R.314-1 et suivants ; les articles R.351-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 2019-599 du 19 novembre 2019 du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, autorisant la transformation d'activités et l'extension de la capacité d'accueil de l'établissement dénommé Dispositif d'Accueil d'Urgence du Val-de-Marne (DAU), 158-162, rue de Metz au Perreux-sur-Marne, géré par l'association Jean Cotxet, 7, boulevard Magenta à PARIS 75010 ;

Vu le rapport budgétaire présenté le 4 novembre 2019 par l'association gestionnaire ;

Vu la réponse adressée le 22 juillet 2020 à l'association par les autorités de tarification et de contrôle et en l'absence d'observations de l'association ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service d'accueil modulable ADOPHE 94, géré par l'association Jean Cotxet, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros 2020	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	54 475,00	639 461,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	428 333,00	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	156 653,00	0,00
	Reprise de résultat	0,00	
	Recettes	Groupe I Produits de la tarification	633 757,00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation		5 704,00	
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables		0,00	0,00
Reprise de résultat		0,00	

Article 2 : Le prix de journée **moyen de l'exercice 2020** du service d'accueil modulable ADOPHE 94, géré par l'association Jean Cotxet, est fixé à **52,00€**.

Article 3 : Le prix de journée applicable à compter du **1^{er} janvier 2021**, dans l'attente de la fixation du tarif **2021**, sera le prix de journée arrêté à **l'article 2**.

Article 4 : Le prix de journée comprend tous les frais sans exception de la personne prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Article 5 : Tout recours dirigé contre le présent arrêté doit être porté devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France : DRJSCS (TITSS), 6-8 rue Eugène Oudiné, (75013) Paris, dans le délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 juillet 2020

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Autorisation d'ouverture modificative du multi-accueil PEEKABOO,
113, Rue Defrance, à Vincennes.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles – Livre II – Différentes formes d'aides et d'actions sociales – Titre 1^{er} – Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu la demande de Monsieur Thibault BICHET, Responsable Opérationnel Secteur Val de Marne People and Baby, 9, avenue Hoche, à PARIS (75008) ;

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par la Mairie de Vincennes, en date du 25 septembre 2019;

Vu la déclaration adressée à la Direction départementale de la Protection des Populations, en date du 04 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du médecin, Directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le multi-accueil privée PEEKABOO, 113, rue Defrance à Vincennes (94300), est agréé depuis le 7 octobre 2019 ;

La gestion de l'établissement est assurée par la personne morale suivante : SAS People and Baby, 9, avenue Hoche à Vincennes (94300) ;

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans pouvant être accueillis est fixé à 20 enfants. Ce multi-accueil est autorisé à accueillir en surnombre 10 % de sa capacité d'accueil, soit 22 enfants maximum, à condition que la moyenne hebdomadaire d'enfants présents par jour n'excède pas 20 enfants.
Cette structure propose un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h. Il est fermé pour congés annuels une semaine entre Noël et Jour de l'An, les trois premières semaines du mois d'août, les jours fériés et deux journées pédagogiques par an.

Article 3 : Madame Sarah HADI ALKAFAJI, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est directrice de la structure à temps plein. Elle est accompagnée de 2 agents diplômés (auxiliaires de puériculture) et de trois autres agents à temps plein ayant une qualification dans le domaine de la petite enfance. Un agent technique est également présent à temps plein au sein de l'établissement.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services départementaux et Monsieur Thibault BICHET, Responsable Opérationnel Secteur Val de Marne People and Baby, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 28 juillet 2020

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Lamy KIROUANI

Modification de la commission consultative paritaire départementale.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique - Livre II - protection sanitaire de la famille et de l'enfance - Titre 1^{er} (article L.180) ;

Vu la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005, relative aux assistants maternels et assistants familiaux ;

Vu le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté départemental n° 2017-074 du 21 février 2017, fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté départemental n° 2017-577 du 17 octobre 2017, portant modification de la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté départemental n° 2017-692 du 23 novembre 2017, portant modification de la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté départemental n° 2018-575 du 10 septembre 2018, portant modification de la commission consultative paritaire départementale ;

Vu l'arrêté départemental n° 2019-336 du 11 juillet 2019, portant modification de la commission consultative paritaire départementale ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE ;

Article 1^{er} : La Commission consultative paritaire départementale du Val-de-Marne relative aux assistants familiaux et assistants maternels est modifiée comme suit :

La Présidence est assurée par Madame le Docteur Sheila VIOLA, par délégation du Président du Conseil départemental. Madame le Docteur Isabelle BURESI est désignée suppléante.

La Commission est ainsi composée :

- de 5 représentants titulaires de la collectivité et 5 suppléants, désignés par le Président du Conseil départemental, d'une part :

Titulaires :

- M^{me} Corinne LEROUX
Chef du Service des Modes d'Accueil
- M^{me} le Dr Alexandra MOUTEREAU
Médecin de P.M.I. du Territoire 7
- M^{me} Catherine BADIN
Puéricultrice de P.M.I. du Territoire 7
- M^{me} Claire VEYSSIERE
Puéricultrice de P.M.I. du Territoire 4
- M. Patrick LUDIER
Responsable de l'Accueil Familial Départemental

Suppléants :

- M^{me} Emmanuelle NIETO
Adjointe au Chef de Service des Modes d'Accueil
- M^{me} le Dr Stéphanie COSSON
Médecin de P.M.I. du Territoire 5
- M^{me} Sylvie BERTRAND
Puéricultrice de P.M.I. du Territoire 2
- M^{me} Carole FLOC'H
Puéricultrice de P.M.I. du Territoire 6
- M^{me} Claire JAY
Responsable Adjointe de l'Accueil Familial Départemental

- de 5 représentants titulaires des assistant(e)s maternel(le)s et assistant(e)s familial(e)s et 5 suppléants, élus par les personnels concernés le 1^{er} février 2017, d'autre part :

Titulaires :

- M^{me} Patricia DENIS RIBEIRO
(Association M.A.M.A.N.S.)
- M^{me} Michèle MOLNAR
(Association M.A.M.A.N.S.)
- M^{me} Sylvie TROUILLET
(F.S.U.)
- **Siège vacant (C.G.T.)**
(Démission M^{me} Sonia ELMERICH le 10 mars 2018)
- M^{me} Nadia ZIANI
(C.G.T.)

Suppléants :

- M^{me} Aminata CAHUZAC
(Association M.A.M.A.N.S.)
- M^{me} Dulce DA CUNHA
(Association M.A.M.A.N.S.)
- M^{me} Taous ROY
(F.S.U.)
- M^{me} Angelina DE SOUSA
(C.G.T.)
- **Siège vacant (C.G.T.)**
(Démission M^{me} Roselyne CORREIA le 18 mai 2018)

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 28 juillet 2020

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

La vice-présidente

Lamy KIROUANI
